

# Ecole de Donzenac

64, rue du Tour de Ville

19 270 Donzenac

05.55.85.71.18

ecole.donzenac@ac-limoges.fr

## Rentrée scolaire 2024

### Note d'information aux familles

<b>Organisation du temps scolaire</b>	<p>Le nombre d'heures d'enseignement est de <b>24h</b>, réparti sur 4 jours : <b>lundi, mardi, jeudi et vendredi.</b></p> <p>S'ajoute une heure hebdomadaire consacrée à des <b>activités pédagogiques complémentaires</b> (aides aux élèves). Cette heure d'APC est soumise à autorisation des parents et organisée selon un calendrier communiqué aux familles avant chaque période.</p> <p>Les Activités Pédagogiques Complémentaires auront lieu pour :</p> <p><b>les élèves de CE2, CM1, CM2</b>, le lundi de 16h15 à 17h15</p> <p><b>les GS, CP, CE1, CP-CE2</b>, le mardi de 16h05 à 17h05 (bâtiment du haut)</p> <p><b>les PS, MS et GS</b>, les lundis ou mardis de 16h20 à 17h (bâtiment du bas)</p>
<b>Horaires de l'école</b>	<p><b>*Bâtiment « maternelle »</b></p> <p><i>Matin: (lundi, mardi, jeudi et vendredi)</i> <b>8h50 - 12h15</b> ; Accueil à partir de 8h40 et jusqu'à 9h</p> <p><i>Après-midi: (lundi, mardi, jeudi et vendredi)</i> <b>13h45 - 16h20</b> ; accueil à partir de 13h35</p> <p>Après la classe, l'accueil des enfants est organisé par les services de l'accueil de loisirs <b>de 16h20 à 17h20 à l'école maternelle</b> puis <b>jusqu'à 19h30 dans les locaux de l'accueil de loisirs.</b></p> <p><b>*Bâtiment « primaire »</b></p> <p><i>Matin : (lundi, mardi, jeudi et vendredi)</i> <b>8h45 - 12h15</b> ; accueil à partir de 8h35</p> <p><i>Après-midi: (lundi, mardi, jeudi et vendredi)</i> <b>13h35 - 16h05</b> ; pour les GS, CP, CE1, CP-CE2 et ULIS <b>13h45 - 16h15</b> pour les CE2, CM1 et CM2; accueil 10 min. avant.</p> <p>Après la classe, l'accueil des enfants est organisé à partir de 16h05/16h15 par les services de l'accueil de loisirs (temps récréatif jusqu'à 16h30 puis activités jusqu'à 19h30).</p>
<b>Vacances scolaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toussaint : du vendredi 18 octobre au lundi 4 novembre 2024</li><li>• Noël : du vendredi 20 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025</li><li>• Hiver : du vendredi 21 février au lundi 10 mars 2025</li><li>• Printemps : du vendredi 18 avril au lundi 5 mai 2025</li><li>• Eté : sortie le vendredi 4 juillet 2025</li></ul> <p><i>Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.</i> <b>Pas de classe le vendredi 30 mai 2025 (pont de l'Ascension).</b></p>

<b>Absences</b>	<p><b>Toute absence doit être signalée à l'école</b> au plus tôt par téléphone puis justifiée par écrit pour les classes élémentaires (vous pouvez utiliser les bulletins d'absences fournis). A la fin de chaque mois, la direction signale à l'inspection académique les élèves ayant manqué la classe sans motif, au moins 4 demi-journées dans le mois.</p> <p>Si pour une raison particulière vous devez reprendre votre enfant pendant les heures de classe, vous devez en informer le professeur de la classe puis signer une décharge de responsabilité.</p>
<b>Retards</b>	<p>Les parents doivent veiller à ce que leur enfant <b>arrive à l'heure</b> à l'école.</p> <p><b>En cas de retard, les parents doivent sonner à l'entrée du bâtiment et accompagner leur enfant</b> jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par un adulte de l'école.</p> <p>Nous vous conseillons vivement de <b>remplir la feuille d'inscription au centre de loisirs</b> (même si a priori vous pensez ne pas avoir besoin de ce service). En cas de retard ou d'empêchement pour venir reprendre votre enfant, il pourra être confié à l'accueil de loisirs qui en assurera la garde (voire la restauration). Cette prise en charge n'est possible que si l'enfant est inscrit.</p>
<b>Cahier de liaison</b>	<p>C'est un lien entre les parents et l'école. <b>Toutes les feuilles distribuées aux enfants par l'école doivent être signées par les parents</b> pour signifier qu'ils en ont eu connaissance.</p> <p>Les parents peuvent y inscrire une demande de rendez-vous et l'utiliser pour communiquer avec l'école.</p>
<b>Assurances scolaires</b>	<p><b>L'assurance responsabilité civile et individuelle accident est obligatoire</b> pour toutes les activités facultatives organisées par l'école. <b><u>Une attestation d'assurance est à remettre à l'école le plus rapidement possible en septembre.</u></b></p> <p>(la mention « <b>individuelle accident</b> » doit figurer).</p>
<b>Prise de médicaments</b>	<p><b>La prise de médicaments à l'école est interdite</b> en dehors d'un PAI.</p> <p>Toutefois les médicaments par voie orale ou d'aérosol peuvent être administrés à titre exceptionnel. Vous devez impérativement en faire la demande par écrit au maître de la classe et signer une <b>décharge de responsabilité</b>. Vous devez joindre l'<b>ordonnance</b> du médecin (précisant clairement la posologie et les moments de prise) et confier le médicament à un adulte. La mention « au besoin » ou « si nécessaire » ne peut être acceptée.</p> <p><b><u>Important : Pour sa santé et celle des autres, aucun enfant ne doit garder de médicaments dans son sac.</u></b></p>

<b>Conseil d'école</b>	<p align="center"><b>Les élections</b> des représentants des parents des élèves au conseil d'école pour l'année scolaire 2024-2025 auront lieu le <b>vendredi 11 octobre 2024</b>.</p> <p>Une réunion d'information relative à ces élections sera organisée le mardi 17 septembre à 20h30 au restaurant scolaire.</p>
<b>Relations parents-enseignants</b>	<p>Une <b>réunion de rentrée</b> va être organisée en septembre pour mettre en relation les parents et les enseignants. L'enseignant de la classe de votre enfant vous présentera le programme de l'année et le fonctionnement de la classe. Nous espérons votre présence.</p> <p>Durant l'année, n'hésitez pas à <b>contacter l'enseignant de la classe pour échanger et être informé du comportement et du travail de votre enfant</b>. Merci de prendre un rendez-vous.</p> <p>Le maître de la classe est votre interlocuteur privilégié ; toutefois pour toute question d'ordre administratif ou scolaire, vous pouvez <b>rencontrer la directrice, Mme RUFINO</b> (bureau au rez-de-chaussée de l'école primaire, tel. <b>05.55.85.71.18</b>). N'hésitez pas à téléphoner ou à prendre rdv pour obtenir des réponses ou des précisions et échanger sur tout sujet qui concerne la vie de votre enfant à l'école.</p> <p><b>Confiance, communication, échange et bonne collaboration</b> entre les parents et l'école sont sources de bien-être et de réussite des enfants.</p>
<b>Téléphoner à l'école</b>	<p><b>Ecole primaire : 05.55.85.71.18</b>  <b>Ecole maternelle : 05.55.85.79.10</b>  Accueil de loisirs : 05.55.22.85.06</p>
<b>Blog de l'école</b>	<p>Informations et articles sur la vie de l'école à l'adresse suivante:  <a href="https://blogpeda.region-academique-nouvelle-aquitaine.fr/19-donzenac-ecole">https://blogpeda.region-academique-nouvelle-aquitaine.fr/19-donzenac-ecole</a></p>  <p>Tapez « <b>blog donzenac</b> » dans les moteurs de recherche ou flashez ce QR Code</p> <p>Utiliser les publications pour partager la vie de votre enfant à l'école et utiliser ce lien pour échanger avec votre enfant ou avec les enseignants.</p>

**Toute l'équipe de l'école primaire de Donzenac souhaite une excellente rentrée aux 230 enfants et à leurs parents.**

*La directrice de l'école, Valérie Rufino et les 15 professeurs des écoles  
Les ATSEM, les AESH*

*Le directeur de l'ALSH, Jean-François Delort et les animateurs*

*Les équipes municipales en charge de la restauration, de l'entretien des locaux et de l'encadrement des enfants.*